RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00940
Numéro SIREN : 444 326 300
Nom ou dénomination : AB 2 G

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2024 sous le numéro de dépôt 4090

DocuSign Envelope ID: 648C8C5C-D9E6-48DA-AAFC-4CF7857CC36D

AB2G

N°2050 - 2023

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☐

CERTIFIE CONFORME
DocuSigned by:
Benoit GHIENNE
9BF432EB1EDF48...

		Brut ①		Amort. provisions ②	Net31/12/2023 ③	Net 31/12/2022 ④
Capital souscrit non appelé I	AA					
Frais d'établissement	AB		AC			
Frais de développement	CX		CQ			
Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 099	AG	1 099		
Fonds commercial (1)	AH		AI			
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
Terrains	AN	135 026	AO	128 426	6 600	15 941
Constructions	AP		AQ			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	455 114	AS	349 818	105 296	158 073
Autres immobilisations corporelles	AT	22 458	AU	18 178	4 280	8 260
Immobilisations en cours	AV		AW			
Avances et acomptes (2)	AX		AY			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT			
Autres participations (2)	CU		CV			
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC			
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE			
Prêts (2)	BF		BG			
Autres immobilisations financières (2)	BH	79	BI		79	79
TOTAL II	BJ	**613 777**	BK	**497 521**	**116 255**	**182 353**
Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
En cours de production : - de biens	BN		BO			
En cours de production : - de services	BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
Marchandises	BT		BU			
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW			
Clients et comptes rattachés (3)	BX	105 795	BY		105 795	137 674
Autres créances (3)	BZ	7 410	CA		7 410	59 139
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC			
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE			
Disponibilités	CF	317 660	CG		317 660	311 615
Charges constatées d'avance (3)	CH	2 230	CI		2 230	1 305
TOTAL III	CJ	**433 095**	CK		**433 095**	**509 733**
Frais d'émission d'emprunts à étaler IV	CW					
Primes de remboursement des obligations V	CM					
Ecarts de conversion actif VI	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	**1 046 872**	IA	**497 521**	**549 351**	**692 086**

(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations		Stocks		Créances	

DocuSign Envelope ID: 648C8C5C-D9E6-48DA-AAFC-4CF7857CC36D

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2023 Néant ☐

				Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	30 000	DA	30 000	30 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB		
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence) EK		DC		
Réserve légale (3)			DD	3 000	3 000
Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
Réserves réglementées (3)	(dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) B1		DF		
Autres réserves	(dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants) EJ		DG	169 993	370 231
Report à nouveau			DH		-390
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI	133 144	25 152
Subventions d'investissement			DJ		
Provisions réglementées			DK		
TOTAL I			DL	**336 137**	**427 993**
Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN		
TOTAL II			DO		
Provisions pour risques			DP		
Provisions pour charges			DQ		
TOTAL III			DR		
Emprunts obligataires convertibles			DS		
Autres emprunts obligataires			DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	52 490	103 299
Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs) EI		DV	1 009	1 009
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	95 404	127 705
Dettes fiscales et sociales			DY	64 312	32 081
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Autres dettes			EA		
Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL IV			EC	**213 214**	**264 093**
Écarts de conversion passif **V**			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)			EE	**549 351**	**692 086**

Renvois :			
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont écart de réévaluation libre	1D		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	213 214	211 603
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

DocuSign Envelope ID: 648C8C5C-D9E6-48DA-AAFC-4CF7857CC36D

COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE

DocuSign Envelope ID: 648C8C5C-D9E6-48DA-AAFC-4CF7857CC36D

Règles et méthodes comptables

Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 et R. 123-198 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 549 351 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 133 144 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

NEANT

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

NEANT

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 Décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

DocuSign Envelope ID: 648C8C5C-D9E6-48DA-AAFC-4CF7857CC36D

- Constructions 10 à 50 ans,
- Agencements et aménagements des constructions 10 à 20 ans,
- Installations industrielles 5 à 10 ans,
- Matériel et outillage 5 à 10 ans,
- Matériel de transport 4 à 5 ans,
- Mobilier de bureau 10 ans,
- Autres XXX ans.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DocuSign Envelope ID: 648C8C5C-D9E6-48DA-AAFC-4CF7857CC36D

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice

Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 099			1 099
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 099			1 099
Immobilisations corporelles				
Terrains	119 085	9 341		128 426
Constructions : - Sur sol propre				
Constructions : - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	354 861	69 581	74 623	349 818
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport	11 122	3 781		14 903
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 076	198		3 275
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	488 144	82 902	74 623	496 422
TOTAL GÉNÉRAL	489 243	82 902	74 623	497 521

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvp.							
Fonds commercial							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
Constructions : - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agencts et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bur. et informat., mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acqui. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ**			**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ**		

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Commentaires : néant

DocuSign Envelope ID: 648C8C5C-D9E6-48DA-AAFC-4CF7857CC36D

Etat des immobilisations

Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		1 099		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 099		
Immobilisations corporelles				
Terrains		135 026		
Constructions :	- Sur sol propre			
	- Sur sol d'autrui			
Installations :	- Générales, agencements et aménagements constructions			
	- Techniques, matériel et outillage	512 933		29 450
	- Générales, agencements et aménagements divers			
Matériel :	- De transport	18 905		
	- De bureau et informatique, mobilier	3 553		
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		670 417		29 450
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :	- Participations			
	- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières		79		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		79		
TOTAL GÉNÉRAL		671 596		29 450

Frais d'établissement et de développement				1 099	
Autres postes d'immobilisations incorporelles					
TOTAL				1 099	
Terrains				135 026	
Constructions :	- Sur sol propre				
	- Sur sol d'autrui				
Installations :	- Gales, agencts et aménagt. const.				
	- Techniques, matériel et outillage		87 269	455 114	
	- Gales, agencts et aménagt. divers				
Matériel :	- De transport			18 905	
	- De bureau et informatique, mob.			3 553	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL			87 269	612 598	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres :	- Participations				
	- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				79	
TOTAL				79	
TOTAL GÉNÉRAL			87 269	613 777	

Commentaires : néant

DocuSign Envelope ID: 648C8C5C-D9E6-48DA-AAFC-4CF7857CC36D

AB 2 G
Société par actions simplifiée
Au capital de 30 000 euros
Siège social : 383 Route de la Gare, Les Ponches
84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE
444 326 300 RCS AVIGNON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 MARS 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à la somme de 133 144,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	133 144,00 euros
A titre de dividendes Soit 443,81333 euros par action	133 144,00 euros

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 19 971,60 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 113 172,40 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

DS
BG

DocuSign Envelope ID: 648C8C5C-D9E6-48DA-AAFC-4CF7857CC36D

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 mars 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente

Société PHENIX
Benoît GHIENNE

DocuSigned by:
Benoit GHIENNE
9BF432EB1EDF485...